



Guide ACTE

ACTE, ou accueil en transition écologique, c'est une aide pour les tous les milieux d'accueils désireux de diversifier et intensifier leurs actions en faveur d'une approche respectueuse de l'environnement et du bien-être des enfants ainsi que du personnel.

Pour qui?

- **Milieux d'accueils non subventionnés.**

Vous avez accès aux outils pour vous permettre de suivre la progression de votre projet écologique. Vous aurez la possibilité de faire votre état des lieux et vous découvrirez les 6 grands axes de travail. (**Alimentation, Économie de l'énergie & gestion de l'eau, Cadre de vie, Gestion des déchets, Hygiène & change, Dynamique sociale**).

- **Milieux d'accueils avec subside de base.**

En plus de l'accès aux outils, vous pouvez bénéficier d'un subside.

Le subside ACTE est à destination de tous les types de Milieux d'Accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu a minima le droit au subside de base fixé par l'ONE : crèches, services d'accueil d'enfants, accueillantes d'enfants indépendantes et service d'accueil spécialisé de la petite enfance.

Quel montant et quand?

L'ONE octroie le subside ACTE dans un délai de trois mois à dater de la signature de la charte. Des paiements de subsides auront lieu tous les trimestres, créant ainsi différentes dates de traitement : décembre/mars/juin/septembre. La clôture du groupe de paiement de subside se fera le dernier jour du mois précédent le traitement de subside.

Exemple : Un milieu d'accueil qui remplit sa charte d'engagement le 30 novembre fera partie du groupe de traitement de subside du mois de décembre. Un milieu d'accueil qui remplit sa charte d'engagement le 1er décembre fera partie du groupe de traitement de subside du mois de mars.

Le subside ACTE est de **125 euros/place** avec une récurrence annuelle.

Comment ça marche?

Étape 1

* Pour les milieux d'accueil non subventionnés, passez à l'étape 2

Signez la charte Accueil en transition écologique.

Pour cela, cliquez sur "Accéder à la charte".



Félicitations pour votre engagement !

Vous avez franchi une étape importante en vous engageant au travers de la charte de transition écologique. Votre engagement nous rapproche tous d'un avenir plus durable.

[Continuer](#)

Étape 2

Accédez aux outils.

Cet espace est votre outil principal pour mener à bien le suivi de votre projet **ACTE** et les différentes étapes administratives.

Plan d'action écologique 2025-2026

Créez votre plan d'action

Mes actions



Créez maintenant votre **plan d'action écologique n°1**

Explorez les 6 axes et ajoutez des actions à votre plan d'action. Une fois que vous avez terminé, soumettez-nous votre plan.

Il vous reste **12 mois et 0 jour** pour soumettre votre plan d'action

Etape suivante >

 **Alimentation**
21 actions

 **Economie de l'énergie & gestion de l'eau**
28 actions

 **Cadre de vie**
30 actions

 **Gestion des déchets**
12 actions

 **Hygiène & change**
30 actions

 **Dynamique sociale**
6 actions

Étape 3

Remise de l'état des lieux.

Vous avez 12 mois maximum dès signature de la charte.

Un rappel est envoyé 2 mois avant dépassement. Si le délai n'est pas respecté, votre plan d'action sera expiré et vos accès aux outils bloqués. Il vous faudra contacter l'ONE pour régulariser la situation.

Un désengagement peut-être décidé par l'ONE (voir document explicatif à télécharger dans Pro ONE)



Désolé, votre temps est écoulé pour la période 2023-2024

Vous avez eu 12 mois pour soumettre votre plan à l'ONE, malheureusement vous avez dépassé ce délai. Contactez l'ONE pour plus d'information.

Contactez l'ONE

Une fois dans les différents axes (Alimentation, Cadre de vie,...), vous devez faire votre état des lieux. Ceci correspond aux actions **déjà** mises en place dans votre milieu d'accueil.

* Pour les actions que vous souhaitez poursuivre, réservez-les pour l'étape 4 (**plan d'action**).



Alimentation

Allier équilibre alimentaire, respect de l'environnement et des producteurs, en collectivité ? C'est possible grâce à l'alimentation durable.

 [Faire l'état des lieux](#)

0 / 10

Achats des aliments

10 actions

0 / 8

Allaitement maternel

8 actions

0 / 6

Alimentation durable

6 actions

Ajoutez les actions qui vous intéressent à votre plan d'action

Identifier dans les commandes/achats, les produits frais et de saison provenant de la Belgique et ceux qui ne le sont pas

+ Ajouter

Adapter ses menus selon la saisonnalité, tout en proposant une alimentation variée et équilibrée

+ Ajouter

Utiliser les ressources existantes telles que le calendrier de fruits et légumes de saison proposé dans la brochure "Chouette on passe à table!"

+ Ajouter

Si aucune action n'est déjà mise en place, vous pouvez laisser l'état des lieux vierge.

Alimentation

Etat des lieux

1 Achats des aliments

2 Allaitement maternel

3 Alimentation durable

Veuillez cocher les actions que vous avez déjà mises en place au sein de votre milieu d'accueil.

☒ Identifier dans les commandes/achats, les produits frais et de saison provenant de la Belgique et ceux qui ne le sont pas

☐ Adapter ses menus selon la saisonnalité, tout en proposant une alimentation variée et équilibrée

☐ Utiliser les ressources existantes telles que le calendrier de fruits et légumes de saison proposé dans la brochure "Chouette on passe à table!"

☐ Se fournir auprès des producteurs locaux

☐ Remplacer progressivement certains produits par sa version biologique, tout en favorisant les produits frais, locaux et de saison

Enregistrer et quitter

Vous pouvez ensuite :

1. **Enregistrer et quitter.** Cette action sauvegarde votre progression **sans valider**.
2. Passer à l'étape suivante. Vous restez dans le même axe en passant à une autre sous-catégorie.
3. **Terminer.** En cliquant sur le bouton, vous validez l'état des lieux. **ATTENTION. Une fois terminé, il n'est plus possible de le modifier.**

Terminer

Cette procédure est à répéter pour chaque axe dans lequel vous avez des actions déjà en cours ou dans le quel vous souhaiteriez pouvoir mener des actions.

Étape 4

Remise du plan d'action écologique.

Dans le même laps de temps que pour l'état des lieux (12 mois), introduisez les actions que vous souhaitez entreprendre et pour lesquelles le subside sera utilisé.

- Les actions choisies sont représentées par un calendrier.
- Les actions de l'état des lieux par un rond vert marqué d'un V



Alimentation

Allier équilibre alimentaire, respect de l'environnement et des producteurs, en collectivité ? C'est possible grâce à l'alimentation durable.

1 / 7

Achats des aliments

7 actions

0 / 8

Allaitement maternel

8 actions

0 / 6

Alimentation durable

6 actions

Ajoutez les actions qui vous intéressent à votre plan d'action

Utiliser les ressources existantes telles que le calendrier de fruits et légumes de saison proposé dans la brochure "Chouette on passe à table!"



Remplacer progressivement certains produits par sa version biologique, tout en favorisant les produits frais, locaux et de saison



Se renseigner auprès de son fournisseur/lors des achats de quels sont les aliments répondant au Label Biogarantie Belgium pouvant être fournis/achetés par la crèche



Remplacer progressivement certains produits par leur version "équitable", tout en privilégiant les produits frais, locaux et de saison

+ Ajouter

Toutes les actions choisies seront automatiquement ajoutées à votre plan d'action.

Vous pouvez encore les supprimer ou en ajouter.

Attention, une fois le plan d'action soumis et approuvé par l'ONE, il n'est plus possible de le modifier.

Cliquez ensuite sur "**Étape suivante**".

Plan d'action écologique 2025-2026

Créez votre plan d'action

Mes actions (2)

Alimentation - Achats des aliments

Remplacer progressivement certains produits par sa version biologique, tout en favorisant les produits frais, locaux et de saison

Alimentation - Achats des aliments

Se renseigner auprès de son fournisseur/lors des achats de quels sont les aliments répondant au Label Biogarantie Belgium pouvant être fournis/achetés par la crèche

Il vous reste 12 mois et 0 jour pour soumettre votre plan d'action

Étape suivante >



Alimentation
21 actions



Economie de l'énergie &
gestion de l'eau
28 actions



Cadre de vie
30 actions



Gestion des déchets
12 actions



Hygiène & change
30 actions



Dynamique sociale
6 actions

VALIDATION PAR L'ONE:

Après soumission de votre plan d'action, l'ONE l'analysera et le validera ou, si nécessaire, reviendra vers vous pour d'éventuelles précisions.

Étape 5

Développement et mise en application.

Pendant un délai de maximum 12 mois après avoir remis votre état des lieux et votre plan d'action, vous mettez en pratique les différents points du plan d'action. Vous mettez également à jour votre espace acte quand une action est terminée (voir étape 6).

Conservez les preuves d'achats et les traces des actions. Elles vous seront demandées ultérieurement.

Plan d'action écologique 2025-2026

Actions mises en place: 1/2 Temps restant: 12 mois Subsidés alloués: 4000€

Mes actions (2)

- ☒ Alimentation - Achats des aliments
Remplacer progressivement certains produits par sa version biologique, tout en favorisant les produits frais, locaux et de saison
- ☐ Alimentation - Achats des aliments
Se renseigner auprès de son fournisseur/lors des achats de quels sont les aliments répondant au Label Biogarantie Belgium pouvant être fournis/achetés par la crèche

Enregistrer

Alimentation: 21 actions

Economie de l'énergie & gestion de l'eau: 28 actions

Cadre de vie: 30 actions

Gestion des déchets: 12 actions

Hygiène & change: 30 actions

Dynamique sociale: 6 actions

Étape 6

Bilan de fin de cycle.

Au bout des 12 mois, vous cochez les actions qui ont été clôturées.

Si une action n'est pas terminée ou qu'elle n'a pas pu être réalisée, ne la cochez pas !

Elle sera automatiquement reportée dans votre plan d'action suivant.

Vous pouvez ajouter des commentaires spécifiques à chaque action et/ou un commentaire général.

Plan d'action écologique 2024-2024

2024-2024



Fin de la période

Cochez les actions que vous avez mises en place cette année avant de clôturer votre plan. Les actions non cochées seront reportées au plan suivant.

Actions mises en place
4/5

Temps restant
Fin de période

Subsides alloués
9000€

Mes actions (5)

☒

Dynamique sociale - Tissu social
Informé les parents des projets de Babythèque, ressourcerie communale, troc, dons locaux (s'il en existe)



☒

Dynamique sociale - Tissu social
Proposer aux parents du MA un projet de panier de légumes et/ou fruits locaux et de saison



☒

Alimentation - Achats des aliments
Se renseigner auprès de son fournisseur/lors des achats de quels sont les aliments répondant au Label Biogarantie Belgium pouvant être fournis/achetés par la crèche



☒

Alimentation - Achats des aliments
Privilégier le commerce équitable dans l'achat de ses aliments




Alimentation
21 actions


Economie de l'énergie & gestion de l'eau
28 actions


Cadre de vie
30 actions


Gestion des déchets
12 actions


Hygiène & change
30 actions


Dynamique sociale
6 actions

Étape 7

Justificatifs et clôture.

Au même moment, une nouvelle case va apparaître.

Afin de pouvoir clôturer, il est **obligatoire** d'introduire les justificatifs des dépenses et actions réalisées.

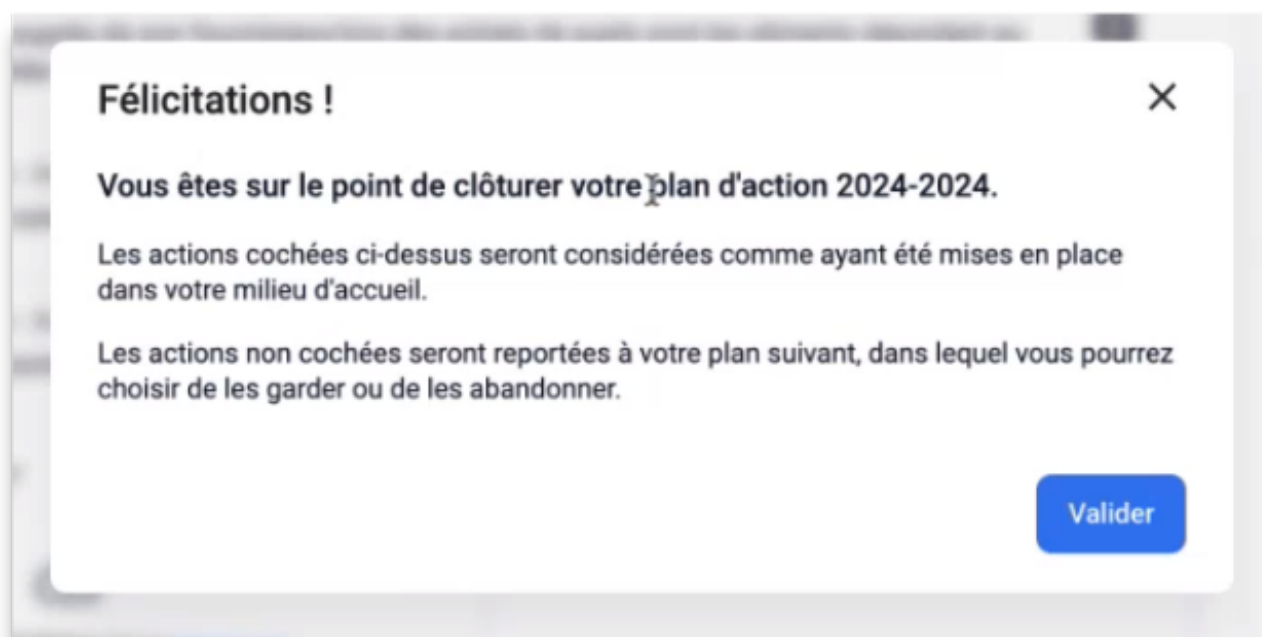
- Les pièces justificatives afférentes à l'utilisation du subside, en cohérence avec l'état des lieux et le plan d'action écologique. (Factures, bons de commandes, preuves d'achats, PV de réunion, Formations, ...)

Étape 8

Félicitations !

Vous avez terminé.

Votre premier plan d'action est terminé et le suivant vous est maintenant accessible. Vous pouvez le soumettre et commencer vos nouveaux projets.



En cas de question ?

Vous avez une question une difficulté technique et/ou pratique liée à l'encodage ou à l'usage de votre espace ACTE ?

N'hésitez pas à contacter notre équipe par e-mail à acte@one.be